

Fiche de procédure

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Règlement	2007/0192B(CNS)
Euro: protection contre le faux monnayage aux États membres qui n'ont pas adopté l'euro comme monnaie unique Modification Règlement (EC) No 1339/2001 2000/0208(CNS)	Procédure terminée
Sujet 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon	

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/0192B(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EC) No 1339/2001 2000/0208(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 308
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	LIBE/6/53277; LIBE/6/70936